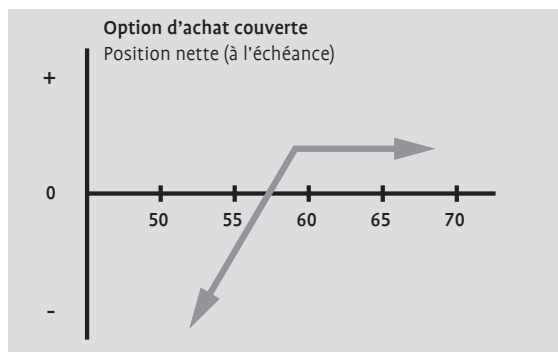


DESCRIPTION

L'investisseur qui achète ou détient des actions et qui vend des options d'achat d'un montant équivalent peut gagner un revenu de prime sans courir de risque supplémentaire. La prime encaissée s'ajoute au rendement de l'investisseur, peu importe le résultat obtenu. Elle offre un petit coussin en cas de baisse du cours de l'action et peut bonifier le rendement lors d'une hausse du cours.

Comme il fallait s'y attendre, un tel avantage a un coût. Tant que la position vendeur sur option d'achat est ouverte, l'investisseur perd la majeure partie du potentiel de profit sur l'action. Si le cours de l'action se redresse et dépasse le prix d'exercice de l'option d'achat, il est de plus en plus probable que l'investisseur soit assigné. Puisque la possibilité d'assignation est au cœur de cette stratégie, cette dernière présente plus d'intérêt pour les investisseurs qui considèrent l'assignation comme un dénouement favorable.

Étant donné que les vendeurs d'options d'achat couvertes peuvent choisir leur propre prix de sortie (c.-à-d., le prix d'exercice majoré de la prime encaissée), l'assignation peut être perçue comme une réussite; après tout, le prix cible a été atteint. Cette stratégie devient un outil pratique pour la gestion de la répartition d'actifs.

**EXEMPLE**

Achat de 100 actions XYZ

Vente d 1 option d'achat XYZ 60

GAIN MAXIMAL

Prix d'exercice - prix d'achat de l'action + prime encaissée

PERTE MAXIMALE

Prix d'achat de l'action - prime encaissée (substantielle)

L'investisseur n'est pas tenu de vendre une option d'achat à parité. Le choix du prix d'exercice est tout simplement un compromis entre les priorités.

Le vendeur d'options d'achat couvertes pourrait choisir un prix d'exercice plus élevé, hors jeu, et conserver davantage de potentiel à la hausse du cours de l'action pendant la durée de la stratégie. Toutefois, cette option d'achat encore plus hors jeu générerait un revenu de prime moins élevé, ce qui signifie que le vendeur disposerait d'un plus petit coussin de protection en cas de recul du cours de l'action. Peu importe le choix du vendeur, le prix d'exercice (majoré de la prime) devrait représenter un prix de sortie acceptable.

Le propriétaire d'actions qui regretterait de perdre les actions durant une remontée intéressante du cours devrait y réfléchir à deux fois avant de vendre une option d'achat couverte. Le seul moyen sûr d'éviter l'assignation est de fermer la position, ce qui nécessite de la vigilance et une action rapide et pourrait entraîner des frais

supplémentaires pour racheter l'option d'achat, surtout si le cours de l'action augmente rapidement.

PERSPECTIVE

Le vendeur d'options d'achat couvertes recherche un cours stable ou légèrement à la hausse au moins pendant la durée de l'option. Cette stratégie ne convient pas à l'investisseur qui a un point de vue très baissier ou très haussier.

RÉSUMÉ

Cette stratégie consiste à vendre une option d'achat qui est couverte par une position acheteur sur actions équivalente. Elle fournit une petite couverture sur l'action et permet à l'investisseur de gagner un revenu de prime en contrepartie de la perte temporaire de la majeure partie du potentiel à la hausse du cours de l'action.

MOTIVATION

La principale motivation est de gagner un revenu de prime, lequel a pour effet de bonifier le rendement global de l'action et de fournir une protection en cas de baisse du cours.

Les meilleurs candidats aux options d'achat couvertes sont les détenteurs d'actions qui sont disposés à vendre les actions si le cours de celles-ci augmente et que les options d'achat sont assignées.

Habituellement, les détenteurs d'actions qui seraient peu disposés à se départir des actions, particulièrement au milieu d'un redressement du cours, ne sont pas des candidats à cette stratégie. L'utilisation d'options d'achat couvertes demande une surveillance étroite et la volonté d'intervenir rapidement si l'on veut éviter l'assignation durant une forte remontée; même dans ce cas, il n'existe pas de garantie.

VARIANTES

Les options d'achat couvertes sont vendues à l'égard d'actions qui sont déjà dans le portefeuille. Par ailleurs, le terme « achat/vente » s'entend de l'établissement simultané de la position acheteur sur actions et de la position vendeur sur option d'achat. L'analyse est la même, sauf que l'investisseur doit ajuster les résultats pour tenir compte des profits ou des pertes sur les actions non matérialisés antérieurement.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale est limitée, mais substantielle. Le pire qui peut arriver est que l'action perde toute valeur. Dans un tel cas, l'investisseur aura perdu toute la valeur de l'action. Toutefois, cette perte sera réduite du au revenu de prime encaissé suite à la vente de l'option d'achat.

Il convient également de signaler que le risque de perdre toute la valeur de l'action est inhérent à toute forme d'actionnariat. En fait, la prime encaissée par le vendeur d'options d'achat couvertes place celui-ci dans une position légèrement meilleure que les autres propriétaires d'actions.

GAIN MAXIMAL

Les gains maximaux dans le cadre de cette stratégie sont limités.

Les gains nets totaux dépendent de la valeur intrinsèque de l'option d'achat au moment de la vente et des profits ou des pertes sur les actions non matérialisés antérieurement.

Les gains maximaux à l'échéance sont limités par le prix d'exercice. Si le cours de l'action correspond au prix d'exercice, la stratégie des options d'achat couvertes atteint son niveau de rentabilité maximal et ne pourrait donner de meilleurs résultats, même si le cours de l'action continuait de grimper. Le profit net réalisé dans le cadre de la stratégie serait la prime encaissée, majorée des gains sur l'action (ou diminuée des pertes sur l'action) mesurés par rapport au prix d'exercice.

Ce maximum est très souhaitable pour les investisseurs qui sont satisfaits de vendre leurs actions au prix d'exercice, tandis qu'il

pourrait paraître sous-optimal aux investisseurs qui ont été assignés mais qui auraient préféré continuer de détenir les actions et de participer aux gains futurs. La motivation principale détermine si l'investisseur considère les gains sur les actions réalisés après l'assignation comme négligeables ou comme une possibilité de rendement perdue.

PROFIT / PERTE

Il y a deux façons de voir cette stratégie : soit comme une couverture partielle d'actions qui ne nécessite pas de paiements initiaux supplémentaires, soit comme une bonne stratégie de sortie pour une action en particulier. L'investisseur qui recherche principalement un potentiel de profit important n'est pas susceptible de voir l'utilité des options d'achat couvertes.

Le potentiel de profit est restreint au cours de la vie de l'option, car l'option d'achat limite le gain potentiel de l'action. Le principal avantage est l'incidence du revenu de prime. D'une part, il diminue les coûts du point mort en cas de baisse du cours de l'action, d'autre part il augmente le gain en cas de hausse.

Le meilleur scénario dépend en partie des objectifs de l'investisseur. Prenons d'abord le cas de l'investisseur qui préfère conserver l'action. Si le cours de l'action à l'échéance correspond exactement au prix d'exercice, l'action aura, en théorie, atteint la valeur maximale qu'elle peut atteindre sans déclencher une assignation de l'option d'achat. La stratégie rapporte les gains maximaux et permet à l'investisseur de participer à la croissance future de l'action.

En comparaison, le vendeur d'options d'achat couvertes qui préfère vendre l'action au prix d'exercice est mieux de le faire lorsque l'option d'achat est assignée, et ce, le plus tôt possible. Malheureusement, il vaut mieux en règle générale ne pas exercer une option d'achat avant la veille de l'échéance. Cependant, la veille de la date ex-dividende d'une action constitue une exception à cette règle générale, car dans un tel cas, une assignation anticipée priverait le vendeur d'options d'achat couvertes du dividende de l'action.

Bien que le profit tiré de l'option soit limité à la prime encaissée, l'investisseur pourrait détenir un gain non réalisé considérable sur l'action. On pourrait dire que cette stratégie a protégé ces gains du décalage.

Comme il a été mentionné précédemment, la couverture est limitée et la possibilité de subir des pertes demeure importante. Si le cours de l'action tombe à zéro, l'investisseur aura perdu la totalité de son investissement dans l'action; en revanche, cette perte serait réduite par la prime encaissée à la vente de l'option d'achat, laquelle, évidemment, expirerait en ayant perdu toute valeur si le cours de l'action était tombé à zéro. Toutefois, il y a lieu de signaler que le risque de perte est directement lié à la détention de l'action et que l'investisseur a pris ce risque à l'acquisition initiale de l'action. L'option d'achat vendue n'augmente pas ce risque de perte.

SEUIL DE RENTABILITÉ

Le prix d'achat de l'action, dont l'achat à un prix différent peut remonter loin dans le temps, détermine en grande partie si cette stratégie entraînera un profit ou une perte. Par exemple, supposons que l'action et la position sur l'option ont été acquises simultanément. Si la position n'a pas été dénouée à l'échéance et que l'investisseur souhaite vendre l'action, la stratégie se soldera par une perte seulement si le cours de l'action a diminué d'un montant supérieur au montant de la prime de l'option d'achat.

Seuil de rentabilité = cours de l'action initial – prime encaissée

VOLATILITÉ

Toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de la volatilité implicite aurait une incidence neutre ou légèrement défavorable sur cette stratégie. Cette augmentation serait susceptible de faire augmenter le coût du rachat de l'option d'achat vendue pour fermer la position. À cet égard, une plus grande volatilité nuit à cette stratégie, ainsi qu'à toutes les positions vendeur sur options.

Toutefois, étant donné que la **position acheteur** sur actions couvre la position vendeur sur options d'achat, l'assignation n'entraînerait pas de pertes, alors une possibilité plus élevée d'assignation ne devrait

pas avoir d'incidence. Pour ce qui est des pertes, la prime encaissée agit dans une certaine mesure comme un facteur de protection contre le risque de baisse du cours de l'action. Une volatilité implicite accrue est défavorable, mais elle serait plus risquée dans le cas d'une option vendeur sur options non couverte.

ÉROSION DU TEMPS

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'érosion du temps a une incidence favorable sur cette stratégie. En règle générale, elle diminue la valeur temps (et, par conséquent, le prix global) de l'option d'achat vendue, ce qui rend la fermeture de la position, s'il y a lieu, moins coûteuse. À l'approche de l'échéance, une option tend à converger vers sa valeur intrinsèque, soit, dans le cas des options d'achat hors du cours, zéro.

Le vendeur d'options d'achat couvertes qui préfère conserver l'action tire sans aucun doute profit du passage du temps. Inversement, l'investisseur qui souhaite être assigné le plus tôt possible ne verra pas vraiment d'avantages à l'érosion du temps. Que se passe-t-il si l'option d'achat n'a pas été assignée à l'échéance? Il n'y a pas de problème. L'investisseur conserve la prime et peut augmenter son revenu de prime en vendant une autre option d'achat couverte, s'il juge encore raisonnable de le faire.

RISQUE LIÉ À L'ASSIGNATION

Si la stratégie a été choisie correctement, le risque lié à l'assignation ne devrait pas causer de problème. Une stratégie d'option d'achat couverte suppose que l'investisseur est disposé à vendre l'action au prix d'exercice (prime). Par conséquent, l'assignation permet simplement à l'investisseur de vendre l'action au prix préétabli et d'investir cet argent ailleurs.

Les investisseurs qui hésitent à vendre l'action doivent surveiller attentivement le marché et se tenir prêts à intervenir (c.-à-d. fermer la position) rapidement, en payant peut-être plus cher pour racheter l'option d'achat. Tant que la position n'est pas fermée, rien ne garantit qu'une assignation ne surviendra pas.

Signalons que toute situation dans laquelle une action est visée par une restructuration ou un autre événement touchant le capital, comme une fusion, une offre publique d'achat, une scission ou le versement d'un dividende extraordinaire, pourrait bousculer les attentes habituelles concernant l'exercice anticipé d'options sur l'action en question.

RISQUE LIÉ À L'ÉCHÉANCE

Pour les raisons décrites sous la rubrique « Risque lié à l'assignation », le risque lié à l'échéance ne devrait pas causer de problème non plus. L'utilisation appropriée de cette stratégie suppose que l'investisseur est disposé à vendre l'action au prix d'exercice.

Il importe peu que l'option soit exercée ou non à l'échéance. Si elle ne l'est pas, l'investisseur peut vendre l'action ou réutiliser la stratégie d'option d'achat couverte. Si l'option d'achat est assignée, cela signifie que l'action a dépassé son cours cible (c.-à-d. le prix d'exercice) et que l'investisseur s'est fait un plaisir de la vendre.

Il y a un risque qu'une option d'achat échue légèrement hors du cours ait été assignée, et qu'aucun avis ne soit envoyé avant le lundi suivant. L'investisseur devrait confirmer le statut de l'option après l'échéance avant de prendre d'autres mesures à l'égard de l'action en question.

OBSERVATIONS

L'investisseur ne peut pas vendre l'action tant que la position vendeur sur option d'achat demeure ouverte. Cela laisserait les options d'achat non couvertes et exposerait l'investisseur à un risque illimité. Pour plus de détails, voir l'analyse de la stratégie de vente d'une option d'achat non couverte.

Tous les investisseurs ayant des positions vendeur doivent surveiller l'action pour une éventuelle assignation anticipée, sauf s'ils ne se préoccupent pas de l'assignation ni du coût lié à la liquidation de la position vendeur.

POSITIONS LIÉES

Position similaire : Option de vente garantie

Position contraire : Position acheteur synthétique sur option de vente